

ENFANT NEUROATYPIQUE

AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

La détection d'une ou de plusieurs neuroatypie(s) chez son enfant est souvent consécutive à une alerte des enseignants. Une fois le diagnostic posé, des aménagements de scolarité sont préconisés par les professionnels médicaux et paramédicaux. Il s'agit alors d'engager les démarches pour les mettre en oeuvre : PPRE, PAP, dossier MDPH en vue d'un PPS...
Un soutien méthodologique et administratif peut alors s'avérer utile.

“ *Se sentir épaulé dans des démarches administratives qui engagent l'avenir scolaire de son enfant permet de les réaliser efficacement dans des conditions sereines.* ”

POUR QUI

Parent(s) ou représentant légal d'un enfant neuroatypique souhaitant être aidé pour effectuer les démarches nécessaires aux aménagements de scolarité.

OBJECTIFS

Faire le point sur les préconisations des professionnels
Conseiller et assister sur :

- le choix du parcours de scolarisation inclusif
- les démarches à entreprendre

DÉROULEMENT

- Entretien pendant lequel seront évoqués :
 - la (ou les) neuroatypie(s) de l'enfant
 - les aménagements préconisés par les professionnels
 - les constats réalisés
 - l'historique des démarches entreprises
- Échange sur les solutions envisageables
- Assistance administrative (rédaction de courriers, dossiers, ...)
- Selon besoin, présence en réunion pour médiation
- Orientation éventuelle vers d'autres professionnels

LE PLUS

- Une démarche empathique et pragmatique
- Le respect du cadre légal

MODALITÉ

- Entretien au cabinet ou en distanciel
- Recueil de documents dans le respect du secret médical
- Rédaction de courriers, montage de dossiers
- Médiation



DURÉE

Entretien préalable d'une heure.
Temps de rédaction, concertation, médiation selon devis.